



Tout dossier incomplet entraînera l'annulation immédiate du rendez-vous

PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOUEUR
DOCUMENTS ORIGINAUX

PERSONNE PHYSIQUE :

- Visite médicale en cours de validité, Carte professionnelle et/ou Attestation de formation en cours de validité et Permis de conduire si en activité dans la profession Taxi
- D1P : inscription Chambre des Métiers
- ou D2P : Radiation Chambre des Métiers de – 1 mois si le véhicule est déjà déséquipé

PERSONNE MORALE :

- Assemblée Générale Extraordinaire précisant que la Société va mettre son autorisation en location-gérance
- Kbis de – 1 mois
- Extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers : D1M ou D1P de moins de 1 mois
- ou extrait de radiation D2P

Il est impératif que le loueur soit à jour sur cette autorisation et celles lui appartenant : assurance, contrôle technique, droits d'emplacements (Trésorerie 33 A Rue Montgrand) + justificatif prouvant que la personne s'est bien acquittée des droits.

- Procéder à la déclaration de fin d'activité d'éventuels salariés sur cette autorisation

PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT
CAS D'UNE SOCIÉTÉ

PERSONNE MORALE CONNUE DE NOS SERVICES :

- Kbis de moins de 1 mois
- Assemblée Générale précisant la prise en gérance de la licence taxi

PERSONNE MORALE INCONNUE DE NOS SERVICES :

DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES

- Statuts de la Société mentionnant l'activité **taxi** (objet social) :
 « Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernée » et comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société
- Annonces légales de la création de la Société
- Kbis de moins de 1 mois sans activité, puisque création de Société
- Assemblée Générale précisant la prise en gérance de la licence taxi

PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT
DOCUMENTS ORIGINAUX

Et dans le cas de la conduite du véhicule par le Gérant de la Société, fournir également les documents « PERSONNE PHYSIQUE » listées ci-après.

PERSONNE PHYSIQUE CONNUE DE NOS SERVICES :

- 2 photos d'identité
- Carte professionnelle et éventuellement l'Attestation de formation en cours de validité
- Carte blanche d'aptitude médicale valide
- Permis de conduire

PERSONNE PHYSIQUE INCONNUE DE NOS SERVICES :

DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES

- 3 photos d'identité
- 2 justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois
- Carte professionnelle définitive d'aptitude à la conduite d'un taxi et éventuellement l'Attestation de formation ou de réussite,
- Carte blanche d'aptitude médicale définitive
- Permis de conduire

DOCUMENTS A APPORTER LORS DU RENDEZ-VOUS DANS NOS SERVICES

CONTRATS :

- **3 Contrats minimum** paraphés et visés par les intéressés / Signés et tamponnés par l'Avocat ou le Notaire
- **Chaque exemplaire du contrat enregistré au Service des Impôts**

- Annonces Légales de mise en location-gérance
- Carnet de stationnement (Carnet vert)
- **Fiche de déplombage du véhicule**

VÉHICULE :

- **Carte grise définitive**
soit au nom du titulaire : Personne Physique ou Personne Morale,
soit aux deux noms : Titulaire et Locataire-gérant
- Assurance + Contrat stipulant que le véhicule est **assuré pour le transport de personnes**
- **Contrôle technique VP TAXI de moins de 3 mois** sauf si véhicule neuf

Si le locataire-gérant est connu de nos services, il est impératif qu'il soit à jour sur les autres autorisations qu'il exploite personnellement, ou par le biais de ses chauffeurs salariés, ou par le biais de la location-gérance.

Tout dossier incomplet entraînera l'annulation immédiate du rendez-vous